Nations Unies S/2016/843



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 octobre 2016
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant la piraterie et les vols à main armée commis en mer au large des côtes somaliennes

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 33 de la résolution 2246 (2015) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil m'a prié de rendre compte de l'application de cette résolution et de la situation concernant les actes de piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes.

2. Le rapport rend compte des principaux faits nouveaux intervenus dans ce domaine entre la date de mon dernier rapport, le 12 octobre 2015 (S/2015/776), et le 30 septembre 2016. L'évaluation et les observations qu'il contient se fondent sur les renseignements communiqués par les États Membres et les organisations régionales conformément au paragraphe 32 de la résolution 2246 (2015) du Conseil de sécurité. Des informations ont été fournies par l'Italie, la Lettonie, Madagascar, Oman, Sri Lanka, la Suède et la Turquie, ainsi que par l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Le système des Nations Unies, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée ont également été consultés.

II. Actes de piraterie signalés au large des côtes somaliennes

3. Plus de trois ans se sont écoulés depuis que des pirates somaliens se sont emparés d'un grand navire de commerce pour obtenir une rançon. À la date d'août 2016, aucun marin se trouvant à bord d'un grand navire de commerce n'était retenu en otage par des pirates somaliens. Il faut voir là une tendance générale à la baisse de la piraterie au large des côtes somaliennes. Il subsiste cependant des problèmes majeurs. Les pirates s'en prennent de plus en plus aux boutres et bateaux de pêche étrangers dans le but d'obtenir une rançon. Selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) le nombre de marins à bord de navires de petite taille actuellement en captivité s'élève à 39, dont 26 otages du *Nacham 3* (Oman), 10 otages du *Siraj* (Iran, République Islamique d') et trois otages du *Abdi Khan* (Yémen). Des bandes de pirates retiendraient en otages plusieurs personnes dont cinq Kenyans en vue d'obtenir une rançon. Comme signalé à l'Organisation



16-16886 (F) 101016 111016





maritime internationale (OMI), pendant la période considérée, le nombre total d'attaques commises par des pirates établis en Somalie a légèrement augmenté passant à 15 contre 12 en 2014, mais est resté très en deçà du chiffre record de 237 attaques de pirates recensé en 2011.

4. Les progrès de l'édification d'un État fédéral en Somalie, conjugués aux efforts collectifs déployés par les forces navales internationales et aux politiques de lutte contre la piraterie des États de la région, comme le Puntland, ont contribué à réduire le nombre des sanctuaires terrestres de pirates le long des côtes somaliennes. Il ressort d'une récente enquête menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Oceans Beyond Piracy que l'espace considéré comme sanctuaire de pirates s'est sensiblement contracté, le couloir de 3 333 kilomètres qui s'étendait le long du littoral somalien étant désormais réduit à une bande d'environ 150 kilomètres entre Xaradhiri et Garad. Dans la plupart des cas, les navires internationaux ont pu repousser les attaques de pirates ayant su bien apprécier la situation et riposter énergiquement, conformément aux directives de l'OMI et aux meilleures pratiques de gestion pour la protection contre les pirates basés en Somalie. À l'évidence, la présence de navires de guerre et de gardes armés à bord des navires, combinée à l'application des meilleures pratiques de gestion et à la politique de poursuite et de détention appuyées par le Fonds d'affectation spéciale contre la piraterie, est venue dissuader véritablement toutes attaques contre les grands navires de commerce. Les actes de piraterie contre ces navires ont été de fait éliminés.

5. Certes non négligeables, ces progrès n'en demeurent pas moins fragiles et réversibles. Il ressort d'informations crédibles que les pirates somaliens ont l'intention et les moyens de reprendre les attaques contre les grands navires de commerce, si l'occasion se présente, et de s'en prendre aux petits bateaux qui restent particulièrement vulnérables. On a signalé la présence de groupes de pirates organisés et équipés à Modoug et dans la Corne de l'Afrique à l'est de Bossasso dans le Puntland. De la précarité de la situation politique dans le centre de la Somalie, conjuguée au mandat limité de la force navale internationale patrouillant au large des côtes, il pourrait naître un vide sécuritaire propice à la résurgence de la piraterie.

6. La complexité des liens entre la piraterie et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée reste un sujet de préoccupation. La hausse en 2015 du nombre des gens de mer détenus par des pirates est en grande partie attribuable au détournement de petits bateaux de pêche. De nombreuses populations locales voient dans le paiement de rançons le moyen de compenser la perte des recettes tirées de la pêche, qu'elles attribuent à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée pratiquée par ces navires, et de ce fait, la réalité de ce type de pêche et l'idée que s'en font ces populations peuvent être un moteur de la piraterie.

7. La Stratégie de 2013 concernant la sécurité et les ressources maritimes de la Somalie a permis aux dirigeants somaliens de commencer à remédier aux problèmes de gouvernance maritime et à promouvoir la création d'une autorité fédérale somalienne des pêches afin que la pêche puisse être dûment autorisée et réglementée, et que les recettes puissent être également réparties entre le Gouvernement fédéral et les États régionaux et ce, notamment, le concours de la FAO, de l'ONUDC, et du programme Secure Fisheries d'Oceans Beyond Piracy. La Somalie n'a pas encore la capacité de patrouiller ses eaux territoriales et d'appliquer

des mesures élémentaires de protection de la pêche. Elle doit pouvoir encore compter sur le concours majeur de la communauté internationale dans ce domaine.

8. Les facteurs à l'origine des actes de piraterie n'ont pas changé depuis 2005; aux yeux du Gouvernement fédéral et des partenaires internationaux, l'absence de perspectives économiques est la cause principale du recrutement de pirates. Il convient de noter, comme il ressort de récentes études menées par Oceans Beyond Piracy, que les réseaux criminels à l'origine des actes de piraterie n'ont pas encore été vaincus, des chefs pirates comme Mohamed Osman Mohamud étant toujours en fuite. On s'accorde à considérer que si rien n'est fait pour modifier ces facteurs sous-jacents et lutter contre ces réseaux, la piraterie pourrait refaire surface.

III. Libérations d'otages et mesures de soutien

9. À ce jour en 2016, les pirates somaliens n'ont libéré qu'un seul otage, qui avait été enlevé sur terre et détenu par des pirates dans la région de Modoug avec sa collègue kenyane. Il a été libéré en février 2016 à la faveur d'une opération menée par le personnel de sécurité somalien, et rapatrié chez lui au Kenya par Hostage Support Partnership (Partenariat d'aide aux otages) avec le concours de l'ambassade du Kenya en Somalie, d'Oceans Beyond Piracy et de l'ONUDC. Malheureusement, la kényane est toujours en captivité.

10. Vingt-six membres de l'équipage du navire de pêche omanais *Nacham 3*, détourné en 2012, sont toujours en captivité. Les tractations se poursuivent avec leurs ravisseurs, le but étant d'obtenir leur libération. On peut voir à des vidéos et photographies récentes que les membres de l'équipage sont toujours en vie, mais que leur état de santé s'est détérioré. Hostage Support Partnership a chargé des intermédiaires de leur livrer des vivres et des médicaments et espère obtenir leur libération en associant la communauté locale au dialogue entretenu à cette fin. Les 10 derniers membres de l'équipage iranien du *Siraj* sont encore entre les mains de pirates, tandis que trois membres de l'équipage yéménite du *Abdi Khan* sont portés disparus depuis 2011. Les partenaires internationaux continuent d'appuyer les efforts entrepris pour atteindre l'objectif « zéro navire, zéro marin » aux mains des pirates somaliens, adopté le 14 mai 2014 par le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes.

IV. Développement de la lutte contre la piraterie en Somalie

A. Cadres politiques et juridiques

11. Le Gouvernement fédéral somalien a arrêté une approche globale du renforcement des capacités maritimes avec l'aide d'un groupement de donateurs et d'agents d'exécution, conformément à la Stratégie concernant la sécurité et les ressources maritimes de la Somalie, supervisée par le Comité de coordination de la sécurité maritime, présidé par le Vice-Premier Ministre somalien. À sa dix-neuvième session plénière tenue à Victoria du 31 mai au 3 juin 2016, le Groupe de contact, a reconnu dans le Comité l'unique mécanisme de mise en œuvre de la Stratégie.

12. La Stratégie s'articule en six éléments appuyés par des organisations internationales intervenant en partenariat avec des partenaires somaliens et internationaux. L'OMI pilote trois éléments, à savoir la gouvernance maritime, la sûreté maritime, et les opérations d'intervention et de sauvetage en mer. L'élément application du droit maritime est piloté par l'ONUDC en coopération avec la Mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités maritimes régionales dans la Corne de l'Afrique (EUCAP NESTOR), l'élément sécurité maritime l'étant par la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), et l'élément économie maritime par la FAO. Le Comité de coordination de la sécurité maritime examine régulièrement les réformes d'ordre politique et juridique intéressant la répression et d'autres domaines de la sûreté maritime, et ce conjointement avec le Groupe de contact. Le Comité reste le seul lieu d'une certaine forme de coopération active entre le « Somaliland » et les administrations fédérales et régionales de la Somalie.

13. Le Gouvernement fédéral somalien révise actuellement son code maritime et a arrêté les grands contours d'une direction de l'administration maritime à créer au sein du Ministère des ports et des transports maritimes, et ce avec le concours de l'OMI. La future direction viendrait aider le Gouvernement fédéral à s'acquitter de ses obligations d'État du pavillon, d'État du port et d'État côtier. La MANUSOM aide à faire entériner le texte révisé du Code maritime somalien de 1959 qui permettra la création de la direction.

14. Le Gouvernement fédéral somalien élabore également un plan directeur pour la garde côtière somalienne, avec l'assistance technique de la MANUSOM et d'EUCAP NESTOR. Le 12 octobre 2015, la MANUSOM a chargé un sous-groupe de travail du Groupe de travail de la garde côtière d'élaborer un plan de formation et d'équipement, dénommé « Naqude » (Capitaine) à l'intention de la garde côtière somalienne. Toutefois, ce plan est en veilleuse, le Gouvernement fédéral n'ayant pas encore décidé si la garde côtière doit être transférée du Ministère de la défense à celui de la sécurité intérieure.

B. Renforcement des capacités

15. Pendant la période considérée, le Gouvernement fédéral somalien et les administrations régionales ont continué de renforcer leurs capacités en matière de sécurité maritime, avec le concours de partenaires internationaux et du Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Le premier d'un ensemble de centres d'opérations maritimes a été créé à Berbera, dans le « Somaliland », sous le commandement de la garde côtière du « Somaliland », avec le concours d'Oceans Beyond Piracy, d'EUCAP NESTOR, et du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'ONUDC. Ces centres ont pour vocation d'aider les organismes maritimes somaliens à mieux appréhender la situation, d'améliorer les communications dans les zones côtières, et entre les organismes de sécurité maritime locaux et les forces navales internationales, tout en permettant de mieux cerner la problématique de la criminalité maritime locale.

16. Les services de répression des infractions au droit maritime dans le « Somaliland », le Puntland ainsi que dans le sud et le centre de la Somalie ont continué d'étoffer leur secteur de la sécurité maritime et de la justice avec le

concours de l'ONUDC et d'EUCAP NESTOR. Dans le cadre du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'ONUDC, des spécialistes de l'application du droit maritime, du génie et des communications ont dispensé une formation en cours d'emploi et assuré un encadrement à des unités de la police maritime et de la garde côtière somaliennes. Le Programme a également appuyé l'administration du système pénitentiaire à Hargeisa, dans le « Somaliland », à Garowe, dans le Puntland, et à Mogadiscio, dans la prison centrale, en fournissant de la nourriture et des services de santé, en répondant à d'autres besoins en matière d'achats, et en dispensant une formation à la sécurité et à la gestion de l'information à l'intention du personnel pénitentiaire. En collaboration avec l'ONUDC, des conseillers ont régulièrement examiné les conditions de sécurité dans les prisons afin de réduire le risque d'évasion ou de mauvais traitements, s'agissant en particulier des détenus transférés dans le cadre du Programme de transfèrement des détenus condamnés pour piraterie et autres délinquants dangereux. On cherche à mobiliser des fonds pour poursuivre le programme au-delà de 2016.

17. À Mogadiscio, l'unité maritime de la Police somalienne a continué de bénéficier d'un programme d'encadrement de l'ONUDC axé sur le renforcement des compétences en matière maritime et policière. L'unité effectue désormais des patrouilles régulières dans le port de Mogadiscio et dans les côtes adjacentes. Elle aide également les forces navales de la Mission de l'Union africaine en Somalie à patrouiller les eaux au large de l'aéroport international de Mogadiscio. Cependant, l'insécurité a limité le programme au port de Mogadiscio. Sur terre, l'ONUDC a poursuivi son programme pluriannuel de formation, d'achats et de travaux de construction dans le complexe pénitentiaire et judiciaire de Mogadiscio, qui sera l'établissement pénitentiaire le plus technologiquement avancé et sécurisé de la région du centre-sud. Le complexe offrira un environnement sécurisé pour les procès des détenus à haut risque tels que les pirates, les terroristes et les ex-combattants. Pendant la période considérée, les travaux de construction d'un bloc de cellules de haute sécurité, du complexe judiciaire et de logements destinés aux juges ont avancé. La formation des agents pénitentiaires somaliens s'est poursuivie, le but étant d'améliorer la sécurité et les compétences professionnelles.

18. Dans le Puntland, le chantier de construction du nouveau siège de la police portuaire de Bossasso ouvert en 2015 est sur le point de s'achever. Le siège fera également fonction de centre de formation et d'opérations de la police portuaire. Dans l'intervalle, la police portuaire de Bossasso a modernisé son matériel et son infrastructure de communication avec l'aide de l'ONUDC, et a régulièrement intercepté des navires se livrant au trafic illicite d'êtres humains. En l'espace de deux semaines en novembre 2015, elle a intercepté 12 bateaux transportant au total 980 personnes. Le manque de capacités nécessaires à la maintenance des navires dans le port de Bossasso continue de faire problème. À Modoug, on a achevé la rénovation du poste de police dans le sud de Galkacyo victime des inondations, une nouvelle armurerie sécurisée, financée par le Fonds d'affectation spéciale du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes y ayant été également aménagée.

19. Dans le « Somaliland », la garde côtière a modernisé ses opérations en mer grâce à la formation d'opérateurs radio et d'autres formes d'appui du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'ONUDC. On considère que les actions de formation et d'encadrement viennent appuyer les opérations d'interception de navires de pêche illégaux et passeurs menées par la garde côtière.

Pendant la période considérée, la garde côtière du « Somaliland » a également mené à bien une opération de sauvetage dans la région de Sanaag, au large de la côte orientale de la ville de Meidh, ayant porté secours à 72 migrants à bord d'un navire qui faisait cap vers le Yémen après avoir dérivé au large de la côte pendant plus d'une semaine.

20. Malgré ces efforts, le renforcement des capacités de la garde côtière dans l'ensemble de la Somalie n'en est encore qu'à ses débuts, et il subsiste des problèmes, dont l'insécurité, et la pénurie de matériel et de moyens pour couvrir les dépenses de fonctionnement. Les activités de formation et de sensibilisation se sont poursuivies.

21. Entre avril et juillet 2016, le Gouvernement fédéral somalien a affecté deux de ses fonctionnaires à un programme stratégique spécial de bourses à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques. À leur retour en Somalie, les deux boursiers devraient être affectés à des postes gouvernementaux spécialisés dans les affaires maritimes et océaniques. Les bourses ont été financées par le Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes (dans le cadre du projet 61). La Division des affaires maritimes et du droit de la mer a également proposé d'organiser à l'intention du Parlement fédéral somalien des réunions d'information sur les cadres juridiques relatifs aux questions maritimes et à la piraterie, le calendrier devant en être fixé après les prochaines élections de 2016.

22. Dans le cadre du projet de renforcement des capacités concernant les routes maritimes critiques (CRIMLEA) de l'Union européenne, INTERPOL a animé à l'intention de 21 agents somaliens des services d'application des lois une formation à l'occasion de deux sessions tenues en octobre 2015 et août 2016 au Bureau régional d'INTERPOL à Nairobi. En octobre 2015, quatre fonctionnaires du Bureau central national (BCN) d'INTERPOL à Mogadiscio ont été formés au maniement des outils et services d'INTERPOL. En août 2016, 17 agents de la Police fédérale somalienne relevant de la Division des enquêtes criminelles de Mogadiscio ont été formés aux techniques d'enquête. On envisage de former un autre groupe de 20 agents en octobre 2016.

C. Élimination des causes profondes de la piraterie

23. La fragilité de l'économie, l'absence d'autres moyens de subsistance, l'insécurité et la faiblesse des institutions de gouvernance sont au nombre des causes profondes de la piraterie. On continue de lutter contre ces différents problèmes dans le cadre du Pacte pour la consolidation de la paix et l'édification de l'État en Somalie. J'ai rendu compte de l'évolution récente de la situation dans mes rapports sur la Somalie au Conseil de sécurité, en date des 8 janvier 2016 (S/2016/27), 9 mai 2016 (S/2016/430), et 6 septembre 2016 (S/2016/763).

24. De nombreuses organisations non gouvernementales œuvrent à améliorer les conditions économiques dans le pays en offrant des possibilités de microfinancement, en aidant à monter des affaires et en assurant d'autres moyens de subsistance dans l'ensemble de la Somalie. Ces activités sont indispensables à la lutte contre la piraterie et à l'amélioration à long terme des moyens de subsistance à terre. Des organismes sans but lucratif comme Adeso, Fair Fishing et Shuraako, qui

ont un accès privilégié aux communautés touchées, contribuent à développer l'économie dans les zones côtières.

25. Soucieux de démonter le lien complexe existant entre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et la piraterie, le Ministère somalien de la pêche et des ressources marines répertorie actuellement les activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone économique exclusive (ZEE) du pays en recueillant des informations de diverses sources, notamment des données du système d'identification automatique (AIS), avec le concours de la FAO. À la fin de 2015, l'Union européenne a commencé à partager avec le Ministère des informations collectées par les navires de l'UE NAVFOR sur des navires de pêche « clairement identifiés » comme tels dans la ZEE somalienne. En 2016, la Somalie est devenue le huitième membre de l'Équipe spéciale Fish-I Africa, composée d'un groupe de pays de l'océan Indien occidental qui échangent des informations en vue de combattre et d'éliminer la pêche illicite, clandestine et non réglementée dans la région. Les autorités somaliennes ont pris des mesures pour mettre fin aux activités de certains des navires recensés. Cependant, n'étant pas dotées d'un solide arsenal juridique et de moyens de répression idoines, elles peinent à agir efficacement. La Somalie est partie à l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port, premier traité international visant à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée par le biais de mesures du ressort de l'État du port. Le Gouvernement fédéral somalien a sollicité le concours de la FAO pour mettre en œuvre ledit accord entré en vigueur le 5 juin 2016.

26. Les autorités fédérales et régionales somaliennes de la pêche mettent en œuvre plusieurs projets visant à renforcer la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et à améliorer la réglementation nationale conformément à la Stratégie concernant la sécurité et les ressources maritimes de la Somalie. Les projets appuyés par la FAO tendent notamment à organiser l'enregistrement biométrique des pêcheurs et navires, à la création d'une autorité fédérale de la pêche bénéficiant d'un financement durable, et à l'installation de transpondeurs AIS bon marché sur les bateaux de pêche côtière agréés dans le Puntland. L'Union européenne projette de lancer fin 2016 un projet pluriannuel dans le cadre de son Programme pour la sécurité maritime régionale. Toutefois, l'efficacité de ces programmes est en partie subordonnée à la conclusion d'un accord définitif, toujours en instance, entre le Gouvernement fédéral somalien et les États de la région sur la gestion des pêches et le partage des recettes tirées des licences de pêche.

V. Coopération internationale

A. Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes

27. Le Groupe de contact a consacré sa dix-neuvième session plénière au thème « De la région à la région : créer un héritage durable ». À la session plénière présidée par Joël Morgan, Ministre seychellois des affaires étrangères et des transports ont participé entre autres personnalités. Mohamed Omar Arte, Vice-Premier Ministre somalien, et. Ahmed A. Dahir, Ministre somalien de la justice. Les participants ont exprimé leur gratitude au Gouvernement seychellois qui s'est dit disposé à continuer de présider le Groupe en 2017.

28. Les participants ont fait le point de la situation, entendu des exposés sur ce sujet, et discuté de l'avenir du Groupe de contact, envisageant spécialement trois solutions futures : élargir la vocation géographique du Groupe; en simplifier la mission et le dessaisir du mandat d'établissement de rapport au profit d'une organisation régionale, le Forum de l'océan Indien sur la criminalité maritime, par exemple; ou le dissoudre. Les participants sont convenus que le cadre général du Groupe de contact devait être à la mesure des menaces du moment et que la mission de lutte contre la piraterie devrait à ce stade être progressivement dévolue à la Somalie et aux États et organisations de l'océan Indien. Les participants ont toutefois souligné que l'appui international aux opérations de lutte contre la piraterie, qui avait contribué de façon décisive au succès de l'action menée par le Groupe de contact, devait être maintenu dans le cadre de la future structure. Les participants sont convenus que cette future structure devrait conserver la capacité de dissuasion minimale requise pour empêcher le retour de la piraterie au large des côtes somaliennes. Le Groupe de contact devrait également conserver une vocation de surveillance, le but étant de pouvoir apprécier la menace de la piraterie et susciter toute intervention si la piraterie en Somalie devait prendre de l'ampleur.

29. Les participants ont débattu de la question de savoir si le Groupe de contact devait traiter de questions telles que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et d'autres infractions au droit maritime, ou continuer d'axer son attention sur la prévention de la piraterie. Même si d'aucuns ont préconisé d'élargir son mandat ou sa vocation géographique, le Groupe de contact a entendu continuer de privilégier la lutte contre la piraterie, encore qu'il ait décidé de réaménager ses sous-structures ainsi qu'il ressort de son communiqué. Le Groupe de contact a sursis à se prononcer sur l'avenir de la plénière jusqu'en 2017. Il a redit que la solution à la piraterie était à rechercher à terre et qu'il était essentiel d'aider la Somalie à se donner sans délai une législation maritime et antipiraterie et les textes connexes.

30. Le Groupe de travail sur le renforcement des capacités (« Groupe de travail 1 ») a recommandé de réaménager sa structure, l'idée étant de lui permettre d'adopter une approche rationnelle et durable du renforcement des capacités, qui viendrait concilier, d'une part, le désir des Somaliens de mieux s'approprier l'entreprise et, d'autre part, le choix stratégique du Groupe de contact de renforcer le rôle de chef de fil de la région de l'océan Indien et du golfe d'Aden. Le Forum juridique présidé par Maurice et le Portugal a décidé de poursuivre ses activités sous sa forme actuelle et de continuer de coopérer avec les parties prenantes du Groupe de contact, dont l'ONUDC et les organisations régionales chargées de la mise en œuvre du Programme pour la sécurité maritime régionale. Le Groupe de travail sur la lutte contre la piraterie maritime et les opérations d'atténuation (présidé par les Seychelles, les Émirats arabes unis et le Japon, a recommandé de mettre en œuvre le dispositif relatif à la perception de la situation maritime, arrêté dans le rapport de 2015. Le Groupe de travail sur la neutralisation des réseaux de pirates à terre présidé par l'Italie a recommandé d'enquêter sérieusement sur les chefs pirates et les commanditaires d'actes de piraterie, de les poursuivre et de les condamner, les pays de la région devant se donner les moyens de surveiller et de contrôler les entités financières (agréées ou informelles) menant des activités sur leur territoire.

31. Dans le communiqué qu'il a publié à l'issue de sa dix-neuvième session, le Groupe de contact a décidé de mettre en œuvre une stratégie de transition qui le conduirait à transférer la plupart des tâches de coordination de ses groupes de

travail à la Somalie aux États de l'océan Indien et aux organisations régionales, tout en conservant les mécanismes existants d'appui aux programmes régionaux tels que le Programme pour la sécurité maritime régionale et les projets intéressant l'ONUDC. Le Groupe de contact redit dans ce communiqué que la solution à la piraterie était à rechercher à terre et qu'il était essentiel d'aider la Somalie à se donner sans délai les moyens de sa police maritime et des textes de répression de la criminalité maritime. Les membres du Groupe de contact ont convenu d'échanger des données et de coopérer avec les autorités somaliennes, l'objectif étant de faciliter l'arrestation et la poursuite des chefs pirates et des commanditaires d'actes de piraterie, et de continuer de suivre l'évolution de la menace liée à la piraterie, et de se réunir en plénière en 2017 pour faire le point de l'exécution de la stratégie de transition.

B. Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes

32. Au 31 mai 2016, le Fonds d'affectation spéciale affichait un solde d'un montant total de 898 407 dollars. Depuis décembre 2012, il a reçu de 18 donateurs un montant total de 13,4 millions de dollars.

33. Le 2 juin 2016, le Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale a tenu sa dix-huitième réunion à Victoria, sous la présidence du Département des affaires politiques. Il a approuvé des projets d'un montant de 914 883 dollars, dont cinq présentés par la FAO et l'ONUDC. D'un coût de 400 578 dollars, le projet de la FAO viendra doter la Somalie d'un système d'information automatisé qui lui permettra d'identifier les navires de pêche et de déterminer la nature de leurs activités à Bossasso (Puntland). Les quatre projets de l'ONUDC se répartissent comme suit : réforme pénitentiaire, en particulier la formation et réadaptation des pirates détenus aux Seychelles (176 560 dollars); application du droit maritime et des mesures de sécurité dans le nord du Kenya (42 800 dollars); réadaptation et formation professionnelle des pirates détenus dans les prisons de Shimo La Tewa et de Kamiti au Kenya (145 520 dollars); et appui aux activités de l'équipe spéciale du Groupe de contact (149 425 dollars). Au cours de la période qui a précédé la réunion du 2 juin, le Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale avait également approuvé une initiative OMI/INTERPOL d'audition des otages libérés, un examen stratégique du Fonds d'affectation spéciale, et des mesures d'appui à la lutte contre les infractions liées à la pêche en Somalie pendant 18 mois. Le Président du Groupe de contact a demandé si des États participants souhaitaient devenir membres du Fonds d'affectation spéciale. Les membres du Conseil d'administration pour 2016-2017 sont les suivants : Allemagne, Djibouti, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Japon, Kenya, Pays-Bas (conjointement avec la Norvège), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Seychelles et Somalie. L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a été élue en qualité d'observateur.

34. Le Fonds d'affectation spéciale continue de fournir une aide financière pour permettre aux États de la région de se donner les moyens judiciaires de leur lutte contre la piraterie. Les projets financés par le Fonds appuient diverses activités tendant notamment à donner à la région les moyens de poursuivre les personnes soupçonnées d'actes de piraterie, à favoriser l'application des normes minimales de

traitement des détenus, et à renforcer les capacités des services de police au Kenya, à Maurice, en République-Unie de Tanzanie, aux Seychelles et en Somalie. Les projets du Fonds facilitent le transfèrement sécurisé des pirates condamnés vers la Somalie pour y purger leur peine et permettent la réadaptation des jeunes délinquants, le but étant de les doter des compétences nécessaires à leur réinsertion dans la société. Ces projets ciblent également les flux financiers illicites provenant d'activités de piraterie et donnent aux détenus et aux jeunes à risque en Somalie la possibilité d'acquérir des compétences pratiques, ayant déjà facilité le rapatriement de 40 pirates somaliens présumés appréhendés par les Maldives.

35. Pendant la période considérée, on retiendra, entre autres résultats des projets du Fonds d'affectation spéciale l'immatriculation de 4 468 pêcheurs et 1 470 navires de pêche de huit districts côtiers du Puntland, de 1 244 pêcheurs et 156 navires du Modoug et du Jubaland et de 1 244 pêcheurs du « Somaliland ». Ces immatriculations permettent aux autorités de faire la distinction entre pêcheurs légitimes et pirates. Les projets du Fonds d'affectation spéciale ont permis de multiplier les patrouilles dans les eaux somaliennes, les autorités du « Somaliland » ayant pu ainsi intercepter au moins 51 expéditions de produits de la pêche illicite et au moins une cargaison d'armes illicites, et la police portuaire de Bossasso (Puntland) intercepter des expéditions illicites de carburant en provenance du Yémen. À Mogadiscio, un projet du Fonds d'affectation spéciale a permis à des unités de la police maritime de patrouiller les eaux somaliennes après une interruption de 20 ans. Les progrès ont toutefois été plus lents dans le centre-sud de la Somalie, des problèmes politiques et l'insécurité y ayant retardé l'exécution d'un projet tendant à donner au système judiciaire les moyens d'organiser des procès pour piraterie, et la reconstruction des locaux du tribunal de Banadir qui avaient été attaqués par le mouvement des Chabab en avril 2013. L'exercice de poursuite du chef de piraterie, entreprise à laquelle le Fonds d'affectation spéciale avait alloué environ 19 % de ses fonds, continue également de faire problème. Si l'on a beaucoup fait ces dernières années s'agissant de l'arrestation, du transfèrement, de la poursuite, de la détention et de la condamnation après procès de pirates présumés, les chefs pirates sont toujours en fuite et les réseaux criminels continuent d'opérer. C'est dire combien il importe que la communauté internationale soutienne sans relâche l'action du Fonds d'affectation spéciale dans ces domaines vitaux.

C. Coopération en matière de poursuites pour piraterie

36. Mis en place en 2009, le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'ONUDC intéresse le respect des prescriptions concernant les droits de l'homme par les États membres qui appréhendent des pirates présumés en mer. L'ONUDC a ainsi pu veiller au plein respect du droit international des droits de l'homme par les États de la région à l'occasion de l'arrestation, de la détention et de la poursuite de pirates présumés et de leur transfèrement vers la Somalie, les droits de l'homme étant l'essence même du Programme.

37. Le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'ONUDC a continué d'aider au rapatriement ou au transfèrement de Somaliens condamnés ou acquittés du chef de piraterie, ayant pour finalité d'alléger le fardeau qui pèse sur les États de poursuite et de détention et de rapprocher ces personnes de leur famille et de leur pays. Au cours de la période considérée, le Programme a permis de rapatrier neuf Somaliens des Seychelles, dont huit par suite de leur acquittement et

un à la suite de l'exécution de sa peine. L'ONUDC a concouru à faire rapatrier du Kenya 14 Somaliens à la suite de leur condamnation. Il n'a facilité aucun transfèrement de prisonniers au cours de la période considérée. Les rapatriements et transfèrements devraient se multiplier pendant le second semestre de 2016 et en 2017, à mesure que les procès pour piraterie se poursuivront.

38. Le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'ONUDC a accompagné les entreprises de poursuites dans la région en pourvoyant à l'interprétation et à la transcription des débats, en finançant les déplacements des procureurs et la comparution de témoins et en organisant le recueil de dépositions par vidéo. L'ONUDC a également concouru à organiser une formation professionnelle à l'intention de détenus et à animer un programme de prévention de l'extrémisme violent et cherche à mobiliser des fonds pour poursuivre ce programme au-delà de 2016.

39. À ce jour, la Force navale de l'Union européenne mouillant au large de la Somalie (EU NAVFOR) a arrêté 154 pirates présumés, dont 143 ont été condamnés. Au total, 48 hommes ont été transférés aux Seychelles pour y être jugés, 11 y ont été acquittés en appel. En avril 2016, le Cour suprême des Seychelles a rendu un verdict de culpabilité dans l'affaire des navires *Shane HindNave Atropos* contre les cinq Somaliens répondant de deux chefs d'accusation de piraterie remontant à janvier 2014, les condamnant à 12 ans d'emprisonnement pour chaque infraction, avec confusion des peines.

40. Le dernière procès pour piraterie aux Seychelles s'est soldé en juillet 2016, par la condamnation de cinq suspects somaliens à une peine d'emprisonnement de 12 ans chacun. L'affaire a montré combien il était difficile pour les États de pourvoir à la comparution de témoins étrangers à l'occasion de procès pour piraterie. Le ministère public a tenté en vain, notamment en adressant une demande d'entraide judiciaire, d'obtenir la comparution des membres de l'équipage qui avaient été pris en otage. Cependant, d'autres témoignages de la Force maritime d'autodéfense japonaise, de la marine française, du personnel de sûreté armé sous contrat privé qui se trouvait à bord, et de témoins experts ont été entendus. Deux affaires sont mises en délibéré d'appel, la Cour d'appel devant rendre son arrêt avant la fin de 2016.

41. Le ministère public ayant fait appel en décembre 2015, la Cour suprême de Maurice a cassé le verdict de non-culpabilité de 12 Somaliens dans l'affaire du *Jasmine*. La Cour suprême a renvoyé l'affaire devant la Cour intermédiaire de Maurice pour nouveaux débats. En juillet 2016, la Cour intermédiaire a reconnu les 12 Somaliens coupables de piraterie, la peine devant être prononcée le 11 août. Ce jour-là, elle les condamnera à une peine d'emprisonnement de cinq ans. Ayant été placés en détention provisoire, y compris pendant la procédure d'appel, ils bénéficieront d'une remise de peine pour bonne conduite et seront libérés le même jour. L'ONUDC a aidé à les rapatrier en Somalie en tant qu'hommes libres. C'était le premier et, à ce jour, le seul procès pour piraterie tenu à Maurice et également la dernière affaire de piraterie régionale pour l'UE NAVFOR.

42. En ce qui concerne l'EU NAVFOR, tous les procès pour piraterie sont désormais achevés. Les peines prononcées ont été en moyenne de l'ordre de 14 à 16 ans d'emprisonnement et l'UE NAVFOR a apporté son concours au ministère public dans six pays; le taux moyen de condamnation s'est inscrit à plus de 92 %.

43. La seule affaire qui restait encore à juger en Europe était celle de l'attaque perpétrée en 2011 contre le catamaran français *Tribal Kat* qui s'était soldée par la mort d'un ressortissant français dont le procès se déroule en France. En avril 2016, la Cour d'assises a reconnu les sept Somaliens coupables de piraterie les condamnant à des peines allant de 6 à 15 ans d'emprisonnement, les deux Somaliens considérés comme les recruteurs l'ayant été à des peines plus sévères.

D. Activités navales au large des côtes somaliennes

44. Pendant la période considérée, des missions navales internationales de l'Union européenne, de l'OTAN et de la coalition des Forces maritimes combinées (CCM) ont continué d'assurer la sécurité en mer en protégeant les navires de commerce et en prévenant les actes de piraterie dans le golfe d'Aden et dans l'océan Indien, comme l'autorisait la résolution 2246 (2015). En outre, certains États Membres de l'ONU, dont la Chine, la Fédération de Russie, l'Inde et l'Iran (République islamique d'), ont continué de faire respecter la sécurité en mer en protégeant les navires de commerce et en prévenant les actes de piraterie au large de la Corne de l'Afrique. L'annexe au présent rapport énumère diverses contributions apportées à la lutte contre la piraterie par d'autres États Membres.

45. L'EU NAVFOR a continué de prévenir les actes de piraterie à travers l'opération Atalante, qui généralement regroupe jusqu'à cinq navires de guerre, trois avions de patrouille maritime et plus de 1 000 agents, sur une zone s'étendant de la mer Rouge à la mer d'Arabie dans l'océan Indien jusqu'au canal du Mozambique. Depuis le début de l'opération en 2008, l'EU NAVFOR a réussi à protéger les navires du Programme alimentaire mondial qui ont livré plus de 1,3 million de tonnes de vivres et d'aide alimentaire dans des ports somaliens, ainsi que les navires d'appui à l'AMISOM, de sorte qu'aucun navire au service de l'une ou l'autre entité n'a été piraté. L'EU NAVFOR a renforcé son dispositif et sa présence de dissuasion en opérant près du littoral et en s'attachant la collaboration des communautés des zones côtières. L'Union européenne examine des propositions tendant à prolonger de deux ans le mandat de l'Opération, l'objectif étant d'appuyer plus fermement cette approche globale.

46. Pendant la période considérée, grâce à son opération Ocean Shield, l'OTAN a continué de déployer régulièrement des moyens navals et des avions de patrouille maritime et de coordonner ses activités sur le plan tactique avec d'autres acteurs de la lutte contre la piraterie, y compris l'EU NAVFOR et les Forces maritimes combinées. Le Centre OTAN de la navigation commerciale au Royaume-Uni a continué d'appuyer les navires marchands dans les zones à haut risque de l'océan Indien en leur communiquant des renseignements actualisés sur la sécurité maritime. L'OTAN a continué de présider des réunions de coordination du groupe SHADE (Shared Awareness and Deconfliction) en alternance avec les Forces maritimes combinées et l'EU NAVFOR. Au Sommet de l'OTAN tenu à Varsovie en juillet 2016, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Organisation sont convenus que l'opération Ocean Shield avait atteint ses objectifs militaires stratégiques et ont décidé d'y mettre un terme à la fin de 2016, tout en soulignant que l'OTAN resterait engagée dans la lutte contre la piraterie en maintenant un mécanisme d'appréciation de la situation maritime et en entretenant des liens étroits avec d'autres acteurs internationaux de la lutte contre la piraterie.

47. L'EU NAVFOR, l'OTAN et les Forces maritimes combinées ont présenté leurs dernières conclusions sur l'évaluation de la menace que représentait la piraterie au Groupe de contact lors de sa réunion tenue aux Seychelles en juin 2016. Il ressort de ces conclusions que l'effet combiné de l'économie et de la démographie est tel qu'il y a encore en Somalie une population de jeunes hommes prêts à se livrer à la piraterie si et quand les conditions le permettent, et qu'au moins une organisation de pirates a toujours l'intention de commettre des actes de criminalité en mer. Il résulte également de l'évaluation de la menace que les pirates somaliens avaient eu tendance à attaquer des cibles opportunes, et qu'il était donc impossible de prévoir où de futures attaques étaient susceptibles de se produire. Néanmoins, d'après l'évaluation de la menace si les mécanismes d'intervention collective sont maintenus en place, il est probable que l'on pourra continuer de prévenir les actes de piraterie au large des côtes somaliennes.

48. L'évaluation de la menace a également permis de déterminer jusqu'où devait aller l'action internationale pour empêcher d'éventuels pirates à terre de projeter des actes de piraterie et les priver de leurs moyens d'action, la piraterie étant une pratique relativement simple qui exige un matériel rudimentaire comme de petites embarcations et des armes légères. L'action conjointe des forces militaires internationales et du secteur des transports maritimes produira donc le plus grand effet si elles peuvent priver les délinquants de la possibilité de se livrer à la piraterie. La présence permanente des forces multinationales de lutte contre la piraterie, conjuguée à l'application systématique par le secteur des transports maritimes des meilleures pratiques de gestion et à la consécration de l'état de droit, continuera de contribuer puissammment à dissuader les éventuels pirates de passer à l'acte.

E. Renforcement des capacités internationales

49. Pendant la période considérée, les efforts internationaux de renforcement des capacités ont été axés sur la refonte ou la consolidation des mesures de répression, l'élaboration de cadres de décision et l'échange d'informations à l'échelle régionale. Une série de réunions techniques organisées en octobre 2015 par le Forum de l'océan Indien sur la criminalité maritime a recensé les lacunes de l'arsenal juridique et la faiblesse des moyens d'action dont disposent les États de la région pour combattre la criminalité maritime comme le trafic de drogue, le commerce illicite d'espèces sauvages et de produits forestiers, et la traite des personnes. Ces réunions techniques qui ont mis en évidence le manque de coordination de l'action bilatérale et multilatérale dans la lutte contre ces formes de criminalité, ont été l'occasion d'exhorter les États à donner aux services de répression des infractions au droit maritime, intervenant en première ligne les moyens de leur mission. Le groupe sur la pêche illégale du Forum de l'océan Indien sur la criminalité maritime, qui a tenu sa réunion inaugurale en octobre 2015 en collaboration avec Secure Fisheries et la Commission des thons de l'océan Indien, a pour ambition d'hiérarchiser les questions devant être examinées d'urgence, notamment la collecte de renseignements, l'échange d'informations et le renforcement des conventions régionales et internationales. En mars 2016, le Forum a créé un réseau des procureurs ayant pour vocation de renforcer la coopération entre les États de l'océan Indien en matière d'enquêtes et de poursuites des actes de piraterie et d'autres formes de criminalité maritime.

50. Dans le cadre de son initiative de renforcement des capacités de lutte contre la piraterie, l'équipe mobile de formation du Centre d'excellence multinational pour la sécurité navale a dispensé une formation sur la sécurité en mer à l'intention de participants de quatre États de la région au cours de l'exercice Cutlass Express, qui a eu lieu entre le 30 janvier et le 6 février 2016. Ont suivi cette formation 56 fonctionnaires dont : 24 de Djibouti, 11 du Kenya, 10 du Rwanda et 11 du Soudan.

51. Pour préciser les textes gouvernant les personnels de sûreté armés sous contrat privé, le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'ONUDC a étroitement collaboré avec les secteurs des transports maritimes et de la sécurité à l'élaboration d'un manuel de procédure, devant être publié pendant le second semestre de 2016, qui viendra encadrer les activités des gardes armés en mer.

52. L'OMI a continué d'aider les États signataires du Code de conduite concernant la répression des actes de piraterie et de vols à main armée à l'encontre de navires dans l'océan Indien occidental et le Golfe d'Aden (Code de conduite de Djibouti) à mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités en coopération avec le centre de formation aux opérations d'interception en mer de l'OTAN, l'Union européenne, l'ONUDC et d'autres organismes. En novembre 2015, le Centre régional de formation de Djibouti a été officiellement ouvert. L'OMI collabore actuellement avec les États signataires du Code de conduite de Djibouti afin d'élargir le champ d'application du Code aux questions de plus vaste portée intéressant la sécurité maritime, telles que la lutte contre la pêche illégale et la prévention du trafic de drogues et d'armes et de la traite des personnes.

53. Pendant la période de six ans (2011-2016), INTERPOL a mis en œuvre le projet de renforcement des capacités concernant les routes maritimes critiques (CRIMLEA) de l'Union européenne tendant à renforcer les capacités criminalistiques et les moyens d'enquête des bénéficiaires, en mettant l'accent sur les enquêtes financières et sur l'exercice de poursuites judiciaires contre les actes de piraterie et d'autres menaces que la criminalité organisée fait peser en mer. Le projet a bénéficié à neuf pays riverains de l'océan Indien occidental : les Comores, Djibouti, le Kenya, Madagascar, Maurice, la République-Unie de Tanzanie, les Seychelles, la Somalie et le Yémen.

54. À la suite des appels lancés par la communauté internationale pour cibler le financement, le blanchiment d'argent et les structures de soutien grâce auxquels les réseaux de piraterie se maintiennent, INTERPOL a conçu un projet qui vise à renforcer et à améliorer les capacités d'enquête financière des États membres du COMESA et de la Somalie. Le projet qui sera mis en œuvre en trois ans, aura principalement pour objectif de dispenser une formation à différents niveaux aux services chargés de l'application des lois et de leur donner les moyens de lutter contre les activités de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme découlant d'infractions liées à des activités maritimes.

55. INTERPOL met actuellement en œuvre une initiative tendant à organiser l'audition des gens de mer qui ont été enlevés et retenus en otages par des pirates somaliens, le but étant de se faire une idée plus précise des réseaux de pirates, notamment de déterminer l'appartenance clanique des pirates et d'évaluer l'intérêt d'autres éléments de preuve signalés par les otages libérés.

F. Nouveaux problèmes se faisant jour dans l'océan Indien

56. Le Forum de l'océan Indien sur la criminalité maritime, qui a vu le jour en janvier 2015, s'est imposé comme réseau régional des États de l'océan Indien dans la lutte contre la criminalité maritime. Il est appuyé par le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'ONUDC, au titre de la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité 2182 (2014) et 2244 (2015). Des représentants du Forum ont participé au Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur la sûreté et la sécurité maritimes tenu en février 2015 et au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale tenu en avril 2015.

VI. Questions juridiques et judiciaires internationales, y compris les questions relatives aux droits de l'homme

57. Pendant la période considérée, aucune évolution majeure n'a été constatée en ce qui concerne les questions juridiques et judiciaires. La cinquième session du groupe de travail intergouvernemental de l'ONU sur les sociétés militaires et de sécurité privées, qui devait avoir lieu en mai 2016, a été reportée en décembre 2016 à la demande des États Membres. La situation n'a pas évolué depuis juin 2015, date à laquelle le Comité de la sécurité maritime de l'OMI a mis à jour ses directives sur le personnel de sûreté armé sous contrat privé à bord de navires pour tenir compte de la publication par l'Organisation internationale de la normalisation de son guide destiné aux sociétés privées de sécurité maritime. L'OMI continue d'aider les États signataires du Code de Djibouti à renforcer leur arsenal juridique.

VII. Observations

58. Je me félicite des progrès non négligeables que la Somalie et la communauté internationale ont accomplis dans la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Je prends note en particulier des étapes décisives qui ont été franchies dans l'action visant à prévenir les attaques contre les grands navires de commerce. Ces réalisations témoignent d'un niveau sans précédent de coopération internationale dans la lutte contre cette menace commune qui pèse sur la paix et la sécurité internationales. Je rends hommage au Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, aux forces navales internationales, ainsi qu'aux autorités fédérales et régionales pour les efforts qu'ils déploient sans relâche dans cette entreprise.

59. Je me félicite des avancées majeures faites par le Gouvernement fédéral somalien, ainsi que par les États de la région en ce qu'ils consentent des efforts louables pour se doter de mécanismes de gouvernance pour lutter contre la piraterie. Je prends note avec satisfaction des efforts actuellement déployés pour réviser le Code maritime et mettre en place une direction de l'administration maritime ainsi qu'un Ministère des ports et des transports maritimes. Je prends note également de la mise ne œuvre de la Stratégie concernant la sécurité et les ressources maritimes de la Somalie, de la création de la garde côtière, et de la volonté du Gouvernement fédéral d'établir un régime d'octroi de licences de pêche transparent ainsi qu'un cadre juridique et un mécanisme de mise en commun des ressources, tout en

reconnaissant le statut particulier du « Somaliland ». sachant que ces initiatives et d'autres activités visant à prévenir une recrudescence des actes de piraterie demeurent fragiles et embryonnaires, l'ONU se tient prête, au besoin, à apporter son concours au Gouvernement fédéral somalien.

60. Je reste cependant préoccupé par la poursuite des attaques contre les navires de petite taille, et par la résilience des réseaux criminels à l'origine de la piraterie. Faute de limiter le rayon d'action de ces réseaux, on risquerait d'assister à une recrudescence des attaques contre de grands navires de commerce. Il ressort d'évaluations des menaces actuelles que la piraterie aurait davantage de chance de resurgir si la présence navale internationale se dissipait et si les autres moyens de dissuasion, tels que les mesures de sécurité privée à bord des navires et les meilleures pratiques de gestion, étaient moins systématiquement appliqués. Les migrations de réfugiés par mer en provenance du Yémen peuvent également offrir des cibles attrayantes pour d'éventuels pirates. Je préconise donc instamment de maintenir la présence navale internationale dans la région, et d'exercer une vigilance constante en matière de sécurité privée et d'observer les meilleures pratiques de gestion.

61. Il importe en particulier d'axer l'action internationale collective sur la lutte contre les causes profondes de la piraterie au large des côtes somaliennes, en particulier la pauvreté dans les zones côtières. À cet égard, la présence constante de navires de pêche étrangers à portée de vue de la côte somalienne continue d'alimenter la colère et le mécontentement des communautés des zones côtières. Dans leurs rapports de 2015 et 2016, la FAO et Oceans Beyond Piracy ont toutes deux confirmé la présence de bateaux étrangers pas plus loin que 10 mille marins des côtes somaliennes. L'absence de mandat qui permettrait aux forces navales internationales de surveiller les activités de pêche dans les eaux somaliennes conjuguée à l'absence de stratégie de communication efficace entre les forces navales, le Gouvernement fédéral, les États de la région et d'autres parties prenantes contribuent malheureusement à alimenter le sentiment parmi de nombreuses communautés des zones côtières que les forces navales internationales protègent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Il ressort d'une récente enquête de la One Earth Future Foundation que de nombreux Somaliens restent favorables à la piraterie, et que celle-ci pourrait de nouveau bénéficier d'un soutien accru si les perspectives économiques devaient rester aussi sombres. Il est impérieux de toute urgence de mieux comprendre et combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans les eaux somaliennes. Je félicite l'ONUDC, la FAO et Secure Fisheries des efforts qu'ils déploient pour résoudre ce problème.

62. La riposte internationale à la piraterie au large des côtes somaliennes s'est articulée sur deux axes parallèles : prévenir les attaques de pirates et poursuivre les pirates. Cependant, le succès à long terme de cette entreprise ne sera pas possible sans un effort international soutenu ciblant le financement, le blanchiment d'argent et les structures de soutien grâce auxquels les réseaux de piraterie se maintiennent. Il est donc essentiel de continuer d'appuyer les travaux de l'Équipe spéciale de l'application de la loi du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes à l'échelle internationale. Il importe d'aligner les objectifs de la communauté internationale avec les objectifs stratégiques du Gouvernement fédéral énoncés dans le Plan national de développement récemment lancé, ainsi qu'avec les objectifs des administrations régionales. Le Forum de l'océan Indien sur la criminalité maritime offre aux États de l'océan Indien une excellente occasion de

coordonner leur riposte à la criminalité maritime, en particulier par le biais de son réseau de procureurs qui permet d'engager efficacement des poursuites en matière de criminalité maritime transnationale dans l'ensemble de la région de l'océan Indien.

63. Je réitère mon appel au Gouvernement fédéral somalien pour qu'il applique les normes internationales en devenant partie à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, en renforçant ses capacités de répression et en resserrant sa collaboration avec d'autres pays, y compris par le biais d'accords d'extradition. Il importe de promouvoir les travaux des entités qui continuent d'offrir des débouchés économiques propres à créer de nouveaux moyens de subsistance à terre pour d'éventuels pirates.

64. Je prends note avec satisfaction de la décision des Seychelles de poursuivre son rôle pilote en qualité de Président du Groupe de contact pour la période 2016-2017.

65. Je demande une nouvelle fois que tous les gens de mer et autres civils innocents qui sont retenus comme otages en Somalie soient libérés immédiatement et sans condition, de façon qu'ils puissent rejoindre leur famille. Je salue à cet égard le travail accompli par le Hostage Support Partnership. Je demande aux autorités somaliennes et à toutes les parties prenantes concernées de redoubler d'efforts pour parvenir à ce dénouement. Dans le même ordre d'idées, je voudrais renouveler mon appel aux gouvernements, aux secteurs concernés et aux organisations humanitaires pour qu'ils contribuent à soulager les souffrances des victimes qui ont survécu à des actes de piraterie et de leur famille, notamment en contribuant au Fonds d'aide aux victimes de la piraterie et à leur famille du Groupe de contact.

66. Un avenir stable et sûr pour la Somalie, telle est l'ultime solution au problème de la piraterie au large des côtes de ce pays. Ainsi, ce problème ne doit pas être traité isolément, mais plutôt dans le cadre d'un dispositif d'appui international dûment coordonné en faveur du Gouvernement fédéral somalien et des États de la région pour assurer, notamment, une transition politique stable en 2016, le renforcement du secteur de la sécurité et la création de débouchés économiques, en particulier pour les jeunes et autres groupes vulnérables, l'accent étant mis en particulier sur la prise en main du processus par le pays. L'Organisation des Nations Unies reste déterminée à accompagner les efforts entrepris pour éliminer la menace de la piraterie au large des côtes somaliennes.

Annexe

Contributions bilatérales au cours de la période considérée faisant suite à la résolution 2246 (2015) du Conseil de sécurité, soumises par certains pays

Italie

L'Italie a participé à l'opération Atalante de la Force navale de l'Union européenne, notamment en y affectant un commandant de la force d'octobre 2015 à mars 2016, et en détachant trois unités de personnel civil à la Mission de l'Union européenne pour le renforcement des capacités maritimes dans la Corne de l'Afrique.

Lettonie

La Lettonie participe à l'opération Atalante depuis 2011 et y a affecté un officier d'état-major toujours en poste. Elle participe également au financement de l'opération conformément au mécanisme Athena convenu avec l'Union européenne pour la gestion des dépenses communes relatives aux opérations militaires de l'Union.

Madagascar

Madagascar a maintenu ses capacités de surveillance maritime et a participé à un exercice naval international organisé par la Marine des États-Unis d'Amérique aux Seychelles en janvier 2016. La création d'un Centre de fusionnement du renseignement maritime à Madagascar a été appuyée par le Programme pour la sécurité maritime régionale financé par l'Union européenne. Le paragraphe 10 de la Déclaration de Djibouti du 5 mai 2016 sur la sûreté et la sécurité maritime en Afrique de l'Est, en Afrique australe et dans l'océan Indien, invite la communauté internationale à appuyer la mise en place d'un mécanisme régional de surveillance maritime grâce à la mise en service du Centre de fusionnement du renseignement maritime et du Centre opérationnel de coordination régionale aux Seychelles.

Oman

Oman, qui s'est récemment doté d'un Centre de sécurité maritime, s'emploie à renforcer la coopération avec les pays engagés dans la lutte contre la piraterie.

Sri Lanka

La marine sri-lankaise a patrouillé la zone économique exclusive (ZEE) et les voies de navigation maritime au sud de Sri Lanka, afin de prévenir les actes de piraterie. En outre, des opérations de surveillance et d'escorte effectuées par d'autres forces navales multilatérales ont permis de déplacer la zone à haut risque vers l'ouest, de 78 E0 à 65 E0. Des navires de la marine sri-lankaise ont procédé à

des exercices d'entraînement, notamment à des opérations antipiraterie, à chaque fois que des navires faisaient escale dans le port de Colombo. En outre, Sri Lanka facilite les opérations des agents de sécurité maritime armés (équipes de sécurité à bord des navires de commerce) en dehors des limites portuaires des ports de Galle et de Colombo, et fait en sorte que leurs armes, munitions et autres accessoires soient conservés en lieu sûr. Ces opérations complètent les activités antipiraterie menées au large des côtes somaliennes.

Suède

La Suède a continué d'apporter un appui à la lutte contre la piraterie dans la région en détachant une personne à la mission de l'Union européenne pour le renforcement des capacités maritimes dans la Corne de l'Afrique et en affectant cinq officiers d'état-major environ au quartier général de l'opération Atalante à Northwood (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), et ce, depuis 2011. Elle continue également de fournir du personnel (une dizaine d'agents), dont un commandant en second, à la mission de formation militaire de l'Union européenne en Somalie.

Turquie

La Turquie a assumé le commandement de la Force opérationnelle multinationale 151 des Forces maritimes combinées entre le 27 août et le 21 décembre 2015; pendant cette période, le bâtiment turc *Gemlink* a été le vaisseau amiral de la Force opérationnelle multinationale. En outre, le navire de guerre turc *Gaziantep* a escorté le *Sea Amore* qui transportait une cargaison d'aide humanitaire à destination de la Somalie.

Carte



Map No. 3690 Rev. 10.2 UNITED NATIONS
May 2014

Department of Field Support
Cartographic Section